



Certificats d'économies d'énergie

Opération n°**BAT-EQ-08**

Luminaire pour lampe iodure métallique céramique à ballast électronique

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle

2. Dénomination

Installation d'un luminaire pour lampe iodure métallique céramique à ballast électronique

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Installation réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

12 ans pour les commerces. 15 ans pour les autres bâtiments.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Installation luminaire pour lampe iodures métalliques céramique, avec ballast électronique, d'une puissance ≤ 35 W			
kWh Cumac :	sans gestion de l'éclairage	si détection présence ou variation de lumière	si détection présence + variation
Bureaux	620	750	870
Enseignement	450	540	630
Commerces	800	970	1100
Hôtellerie Restauration	750	900	1000
Santé	1400	1600	1900

Installation luminaire pour lampe iodures métalliques céramique, avec ballast électronique, d'une puissance > 35 W			
kWh Cumac :	sans gestion de l'éclairage	si détection présence ou variation de lumière	si détection présence + variation
Bureaux	4 400	5300	6200
Enseignement	3200	3900	4500
Commerces	5700	6900	8000
Hôtellerie Restauration	5300	6400	7500
Santé	9800	12000	14000